

## ANNEXE 1

### Saisie des vœux de mobilité des techniciens

Un mode opératoire de la saisie des vœux de mobilité des agents dans Harmonie est disponible sur l'intranet de la DAP, lien :

[http://intranet.justice.gouv.fr/site/sirh/art\\_pix/saisir\\_voeux\\_9504.pdf](http://intranet.justice.gouv.fr/site/sirh/art_pix/saisir_voeux_9504.pdf)

La saisie des vœux doit être effectuée dans l'infotype 9504

Les champs sont à compléter comme suit :

- Commentaire : CAP TECH 07/03/2017
- Date de la demande : date du premier jour du mois de la CAP : 1<sup>er</sup> mars 2017
- Date de la CAP : champ non modifiable, par défaut, Harmonie met la date de saisie (ce champ s'actualisera lors du calcul du barème de l'agent)
- Date de fin période : date de la fin de saisie des vœux soit 21 février 2017
- Nature de la demande : dans le menu déroulant, sélectionner 0 pour une demande de mutation ou sélectionner 1 pour une demande de réintégration
- Poste : indiquer le numéro du poste précisé dans liste des postes diffusés et, à défaut, enregistrer le numéro du poste générique de la structure demandée
- Cocher les cases « cas social » « rapprochement familial » etc... en fonction de la situation de l'agent
- La date de la séparation doit être précisée pour un rapprochement de conjoint ou un rapprochement familial
- Objet de la demande : **préciser la spécialité de recrutement de l'agent demandeur dans le corps des techniciens de la DAP.**